

ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS : UN PAS DE PLUS VERS LA DÉRÉGLEMENTATION **FO dit NON**

1 200 établissements soit environ 1 000 collèges et 200 lycées sont évalués en 2020. Ils sont dits « volontaires » alors qu'ils sont désignés volontaires. Dans les cinq ans, tous les établissements devraient être évalués en application de la loi dite « pour une école de la confiance », loi que le SNFOLC et sa fédération, la FNEC FP-FO rejettent.

ÉVALUATION CONTRE LES OBLIGATIONS DE SERVICE HEBDOMADAIRES

Pour ces auto-évaluations, on demande la participation des enseignants, des parents et des élèves. Pour obliger les enseignants à participer à ces réunions et à cette évaluation, le ministère s'appuie sur la loi dite de « l'école de la confiance » et sur les 1 607 heures imposées par le décret Hamon du 20 août 2014 (pour rappel voici les votes sur ce décret au CTM Pour : CFDT, UNSA ; Contre : FO, CGT, SUD, FSU (1 voix) ; Abstentions : FSU (6 voix))

AUTO-ÉVALUATION LOCALE SOUS CONTRÔLE

Dans ces évaluations, il est demandé aux enseignants de ne pas aborder les moyens et les effectifs d'élèves par classe. Chaque établissement a sa propre auto-évaluation : certains collègues ont eu à remplir un questionnaire de 130 questions, d'autres de 30, d'autres encore aucun questionnaire. Le nombre de réunions fluctue d'un établissement à un autre. Comment est-il possible de faire une auto-évaluation sans parler du cadre général, du manque de personnels, de la surcharge de travail ? Les conclusions seront donc faussées au bénéfice du ministre.

ÉVALUATION POUR IMPOSER UN PROJET LOCAL

Les personnels ne comprennent pas l'utilité de cette évaluation. Mais pour le ministre, les finalités d'une telle usine à gaz sont simples. Il faudrait se culpabiliser pour obtenir des points faibles et se construire soit même une marge de progrès avec des choix autonomes de l'établissement.

Mais il ne faudrait pas dire que cette marge conduit à la concurrence entre les disciplines ! Tout est faussé d'avance. Cela conduira à un plan d'action et de formation pour les personnels avec, pour contrôler le tout, une RH de proximité comme annoncé dans le Grenelle de l'Éducation.

TEMPS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE, PRESSIONS POUR UNE ÉDUCATION LOCALE

Le but serait de mettre en place des actions locales et des projets d'établissement avec l'accord des personnels. Sous prétexte que « la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé

de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. » et que dans PPCR, les enseignants doivent « travailler en équipe », l'administration expose les personnels à des pressions supplémentaires et augmente leur charge de travail. C'est un pas de plus vers la déréglementation et une attaque contre le statut des enseignants ! C'est l'application du « Grenelle » tout de suite!

Pour les collèges, cela rappelle les établissements REP+ où les collègues se réunissent afin de proposer et réaliser des projets et de demander des formations. La différence est que dans les établissements REP+, les collègues ont du temps de concertation imposé dans leur temps de travail, des effectifs allégés et des moyens supplémentaires. Est-ce que le ministère veut faire de tous les établissements des REP+ sans moyens supplémentaires ou veut-il, à terme, supprimer les moyens en REP+ sous prétexte d'équité?

C'est maintenant qu'il faut agir ! Le SNFOLC soutient les rassemblements et toutes les initiatives à tous les niveaux et appelle à poursuivre les HIS, les AG, les prises de position en défense du baccalauréat, des postes, des statuts, de la liberté syndicale.

Le SNFOLC rappelle son opposition à la loi dite « école de la confiance ».

Retrait des évaluations des établissements, véritable machine à détruire les statuts, les missions, les postes, les diplômes, l'instruction nationale !

